



Projet  
**Parc de Stationnement Couvert**  
Boucle Est - TIGNES - Val Claret

Maître d'ouvrage  
**TIGNES STATIONNEMENT**

1 Place des degrés - Tour Voltaire  
Quartier de la Défense  
92800 Puteaux

DocuSigned by:

*Pierre BONNABA*

270943E170294B9...

DocuSigned



Maître d'ouvrage délégué

**INDIGO PARK**

1 Place des degrés - Tour Voltaire  
Quartier de la Défense  
92800 Puteaux



Numéro dessin

Date

**PC 12**

Jun 2023

Intitulé du plan

**Attestation du  
Contrôleur technique**

Echelle / Format sans Echelle/A4

Numéro projet

Dessiné / Vérifié -/-

aia0856a21

Emetteur

**AIA Architectes**

20 rue Lortet  
69007 Lyon  
+33 4 78 62 88 23  
aialifedesigners.fr

Maîtrise d'oeuvre:

AIA Architectes  
20 rue Lortet,  
69366 - Lyon Cedex 07

AIA Ingénierie  
Economie / CCTP  
20 rue Lortet,  
69366 - Lyon Cedex 07

DocuSigned by:

*Delphine BESSIERE*

18F96B74F1E34D2...

DocuSigned by



Bureaux de contrôle

QUALICONSULT  
159 Allée Albert Sylvestr-Immeuble le Signal  
73 000 Chambéry

SPS

QUALICONSULT Sécurité  
159 Allée Albert Sylvestr-Immeuble le Signal  
73 000 Chambéry



Entreprise générale

LEON GROSSE  
21 bis Avenue S.Allende-CS50025  
69676-Bron





# Qualiconsult®

A N N E X E  
À L'ARTICLE A. 431-10 DU CODE DE L'URBANISME

## Attestation du contrôleur technique établissant qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage de la construction son avis sur la prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques

(à joindre à la demande de permis de construire  
en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

Je soussigné Anthony BEJUIS, agissant au nom de la société QUALICONSULT, contrôleur technique au sens de l'article L. 125-1 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 29 juillet 2022.

Atteste que le maître d'ouvrage TIGNES STATIONNEMENT, de l'opération de construction située à TIGNES :

« Construction d'un parking de 661 places - BOUCLE EST »

a confié à la société QUALICONSULT, une mission parasismique, par convention de contrôle technique n°235732200156 en date du 22/11/2022.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques, par le document référencé « Rapport Initial de Contrôle Technique stade APS » en date du 23/05/2023, sur la base des documents du projet établis en phase de dépôt du permis de construire, et dont la liste est annexée à la présente attestation.

Dans le cas de travaux sur existant, l'attestation ne concerne que les parties neuves de la construction.

Date : 06/07/2023

Anthony BEJUIS

## ANNEXE

### DOCUMENTS REMIS PAR LE MAITRE DE L'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage a remis à la société QUALICONSULT les documents suivants pour l'établissement de la présente attestation :

#### 1. Documents décrivant le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire

Libellé	Référence
Notice descriptive projet (établi par AIA)	Notice descriptive projet

#### 2. Documents géotechniques faisant apparaître la ou les classes de sols et le site sismique

Libellé	Référence
Rapport d'études géotechnique G1 PGC (établi par M. P. RIEGEL, de EQUATERRE)	SAS1700459.5 - Rapport d'études géotechnique G1 PGC
Rapport d'études géotechnique G2 AVP (établi par M. B. AIGLE, de FONDASOL)	PR.RAGT.22.0214 - 001 - G2AVP

#### 3. Notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement

Libellé	Référence
Plan de structure provisoire phase AVP (établi par AIA INGENIERIE) : plan de fondations R-1 (n°500), plan du PH R-1 (n°501), plan du PH RDC (n°502), plan du PH R+1 (n°503), et coupe (n°504).	réf. aia0856a21-STR - Plan de structure provisoire phase AVP

#### 4. Informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation applicable établis par le document Notice descriptive projet (établi par AIA) Notice descriptive projet du 09/06/2023 définissant :

- nature et type de l'établissement : Parc de stationnement (ERP type PS)

- hauteur du plancher bas du dernier niveau :  $\leq 28\text{m}$

- l'effectif total du bâtiment (public + personnel, y compris résidents si bâtiment mixte) : -

Et actant une catégorie d'importance : II